

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2008

Le conseil municipal s'est réuni le 19 décembre 2008, salle de réunion de la mairie transférée chemin du Vieil-Fort, à 18 h 30, sous la présidence de Monsieur Daniel DEWALLE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. DEWALLE (Maire), M. KOPACZYK, Mme CLIQUET, M. SZARZYNSKI, Mme HOURRIEZ, M. LEFEBVRE, Mme POHIER, M. CLARABON, (Adjoints), MM. DUBOIS, DELPIERRE, Mme CARRETERO, MM. PETIT, LOUCHART, Mmes SKONIECZNY, LAMPIN, DERICBOURG, PASSEPONT, LANCIAL, GOLLIOT, M. MARCINIAK, Mme OLESZAK, MM. MOUTON, MADAJEWSKI, Mme PONCHEL.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme RUCKEBUSCH (à M. DELPIERRE), M. LEFEBVRE Daniel-Edouard (à M. DUBOIS), M. MARKIEWICZ (à M. KOPACZYK), M. PUST (à M. SZARZYNSKI), Mme SOUILLART (à Mme HOURRIEZ).

Soit : 24 présents, 5 excusés ayant donné procurations soit 29 votants

Madame Martine POHIER est désignée secrétaire de séance. Elle donne lecture du procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2008, qui est adopté à l'unanimité.

DELEGATIONS AU MAIRE - INFORMATIONS

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la mise en œuvre des délégations que celui-ci lui a confiées.

DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE LA DELIBERATION DU 11 AVRIL 2008 MODIFIEE PAR LA DELIBERATION DU 26 SEPTEMBRE 2008

2008/014 : Rétrocession de la concession de Madame BAUDELET Lucienne, n° 1116, à la Ville d'Houdain pour un montant de 22,00 €.

2008/015 : GIRZOM 11^{ème} opération cité 35 rues des marronniers et des mélèzes - Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé - contrat passé avec Artois Coordination Santé à BETHUNE, pour un montant de 3.116,00 € HT.

2008/016 : Fourniture et pose de clôtures - marché attribué à la l'entreprise PENEZ-HERMAN à FRUGES, pour un montant de 36.699,26 € TTC.

MARCHES PUBLICS - INFORMATION

2008/017 : Produits laitiers aux écoles et en garderie scolaire pour l'année 2009 - marché (à bons de commande) attribué à la SARL GILLE à LIEVIN.

2008/018 : Restauration scolaire et des centres de loisirs pour l'année 2009 - marché (à bons de commande) attribué à la REGIONALE DE RESTAURATION à VILLENEUVE D'ASCQ.

2008/019 : Transport scolaires et des centres de loisirs pour l'année 2009 - marché (à bons de commande) attribué aux AUTOBUS ARTESIENS à BETHUNE, pour :

- lot 1 - ramassage scolaire pour le transport dans les piscines ;
- lot 2 - ramassage scolaire pour les activités scolaires et périscolaires ;
- lot 3 - ramassage le matin et dépôt le soir pour les centres de loisirs ;
- lot 4 - mise à disposition d'un autocar pour les centres de loisirs et le CAJ ;
- lot 5 - déplacements pour les centres de loisirs et le CAJ.

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DU NORD-PAS-DE-CALAIS - EXERCICES 2003 A 2007 - INFORMATION

Monsieur le Maire donne lecture du jugement de l'expertise des comptes du comptable du Trésor d'Houdain pour les exercices 2003 à 2006.

BUDGET - FINANCES - COMMUNICATION

1 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2008 - COMMUNE

Monsieur Marc KOPACZYK, Premier adjoint délégué aux finances et à la communication, donne quelques précisions sur les propositions.

Monsieur le Maire ajoute qu'en ce qui concerne l'opération des 36 logements rue Aristide-Briand, c'est en accord avec Pas-de-Calais Habitat que le programme a été « gelé » dans l'attente des décisions pour le tracé du tramway.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de budget supplémentaire 2008 pour la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement :	193.300,00 €
Section d'investissement :	962.654,69 €

2 - ANNULATION DE LA SUBVENTION COMMUNALE AU BUDGET ANNEXE « PARC ENTREPRISES »

Monsieur Marc KOPACZYK, Premier adjoint délégué aux finances et à la communication, indique que compte tenu des excédents présentés par ce budget annexe la subvention de la commune n'a plus lieu d'être.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'annuler la subvention communale de 70.000,00 € au budget annexe « Parc Entreprises ».

3 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2008 - BUDGET ANNEXE « PARC ENTREPRISES »

Monsieur Marc KOPACZYK, Premier adjoint délégué aux finances et à la communication, précise que ce budget supplémentaire est établi en conséquence de ce qui vient d'être voté.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de budget supplémentaire 2008 pour le budget annexe « Parc Entreprises » qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement :	- 70.000,00 €
Section d'investissement :	- 70.000,00 €

4 - SUBVENTION D'ACOMPTE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le versement d'un acompte de 15.000,00 € au Centre communal d'action sociale sur la subvention qui sera attribuée en 2009.

5 - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

Monsieur Marc KOPACZYK, Premier adjoint délégué aux finances et à la communication, indique que la convention proposée fait suite à celles signées avec la même société en 2007 et en 2008, et précise que la recette est d'environ 15.000,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec la société REFPAK-G.P.A.C. une convention d'assistance et de suivi pour la gestion de la taxe locale sur la publicité extérieure d'une durée de 12 mois pour un montant de 4.724,20 €, avec pour mission:

- d'accompagner les services municipaux dans les démarches administratives
- de procéder au relevé de tous nouveaux dispositifs publicitaires sur le territoire de la commune
- de mettre à jour la liste des afficheurs
- de compléter le tableau de correspondance afficheurs/panneaux publicitaires
- de calculer le tarif de référence pour les années 2009 à 2013
- de mettre à jour l'état pour le calcul des taxes
 - d'établir toutes les informations sur CD rom et support papier

6 - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2009

Monsieur Marc KOPACZYK, Premier adjoint délégué aux finances et à la communication, informe le conseil municipal que le recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2009, qu'à ce titre 14 secteurs ont été définis, qu'il est nécessaire de recruter les agents recenseurs et de prévoir leur rémunération en soulignant que, la loi de finances n'étant pas votée, la commune ne connaît pas le montant de l'indemnisation de l'Etat. Il propose de se référer à ce qui a été fait lors du précédent recensement en

2004. Il précise par ailleurs que pour les agents recenseurs il a été convenu de ne recruter que des Houdinois ayant au minimum le niveau baccalauréat.

Madame Gertrude OLESZAK demande si l'information va être faite notamment au niveau des personnes âgées.

Monsieur Marc KOPACZYK lui répond que cela est prévu.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de recruter le personnel non titulaire nécessaire à raison d'un agent recenseur par secteur, soit 14 agents, et de les rémunérer de la manière suivante :

- o bulletin individuel : 1,15 €
- o feuille de logement : 0,70 €
- o séance de formation : 20,00 €.

7 - COLLECTE DES CONSOMMABLES BUREAUTIQUES ET INFORMATIQUES USAGES

Monsieur Marc KOPACZYK, Premier adjoint délégué aux finances et à la communication, rappelle qu'en application des articles L.541-1 et L.541-2 du code de l'environnement, les producteurs de déchets ont obligation, dans le respect de la réglementation pour leur élimination et leur éventuelle valorisation, de veiller au bon déroulement des opérations de collecte, de transport, de tri, de traitement et de déstockage. Il propose pour les besoins des services municipaux de signer une convention avec la société CONIBI qui est spécialisée dans le domaine et qui assure pour les marques les plus courantes l'enlèvement et le traitement à titre gratuit des consommables usagés des imprimantes, photocopieurs, télécopieurs et autres éléments d'impression.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la société CONIBI pour l'enlèvement et le traitement des consommables usagés des imprimantes, photocopieurs, télécopieurs, ou de tout autre élément d'impression

8 - FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE 62 - RECUPERATION DE LA T.V.A

Monsieur Marc KOPACZYK, Premier adjoint délégué aux finances et à la communication, souligne que le montant des travaux a été de 43.334,00 € et que la T.V.A. ainsi récupérée représente un montant de 7.101,57 €.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la récupération de la T.V.A. sur les travaux effectués par la ville sur son réseau de distribution publique, d'énergie électrique, concédé à EDF pour la rue Lyautey.

9 - NORMALISATION DES V.R.D. DES CITES MINIERES CITE 35 - 11^{ème} OPERATION - AMENAGEMENT DE VOIRIE ET TROTTOIRS DES RUES DES MARRONNIERS ET DES MELEZES - DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION GIRZOM.

Dans le cadre de la réalisation des travaux de voiries, d'assainissement et d'éclairage public des rues de Marronniers et des Mélézes repris dans la 11^{ème} opération des travaux de normalisation des V.R.D. des cités minières Cité 35, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention d'un montant de 521.165,09 € au titre des crédits GIRZOM.

10 - NORMALISATION DES V.R.D. DES CITES MINIERES CITE 35 - 11^{ème} OPERATION - AMENAGEMENT DE VOIRIE ET TROTTOIRS DES RUES DES MARRONNIERS ET DES MELEZES- ASSAINISSEMENT VOIRIE - TROTTOIRS - SARL DUFFROY

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer, dans le cadre de la normalisation des VRD Cité 35 le marché des travaux d'assainissement, de voirie et de trottoirs rues des Marronniers et des Mélézes avec la SARL DUFFROY à ST POL SUR TERNOISE, pour un montant de 333.151,00 € H.T.

11 - NORMALISATION DES V.R.D. DES CITES MINIERES CITE 35 - 11^{ème} OPERATION - AMENAGEMENT DE VOIRIE ET TROTTOIRS DES RUES DES MARRONNIERS ET DES MELEZES - ECLAIRAGE PUBLIC - S.A. T.C.P.A

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer, dans le cadre de la normalisation des VRD Cité 35 le marché des travaux d'éclairage public rues des Marronniers et des Mélézes avec la Société TCPA (Travaux Canalisations Patinier André) à DIVION pour un montant de 59.106,00 € H.T.

12 - INSTITUTION DE LA REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DES COMMUNES PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION GAZ

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant de la redevance pour occupation par les ouvrages de transport et de distribution de gaz du domaine public communal au **taux maximum** avec une revalorisation automatique chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

PERSONNEL TERRITORIAL

13 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Dans la cadre du réaménagement des certains services, le conseil municipal **décide, à l'unanimité**, la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2009 par la création de :

- 1 poste d'agent de maîtrise principal ;
- 3 postes d'agent de maîtrise ;
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

14 - FORMATION CEMEA

Monsieur Marc KOPACZYK, Premier adjoint délégué aux finances et à la communication, présente la demande concernant la prise en charge d'une formation au Brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport (B.P.J.E.P.S.) de 600 heures de formation théorique et 600 heures de stage pratique pour un agent de la commune auprès du C.E.M.E.A. pour un montant de 5.452,00 €. Cette formation donne lieu à une subvention C.A.F. de 55%.

Madame Jocelyne PONCHEL indique qu'en plus de la formation il sera nécessaire de remplacer l'agent donc le coût est plus élevé. Elle regrette, alors qu'elle participe avec Madame Gertrude OLESZAK aux réunions à la M.J.V.A., de ne pas être avertie de cette demande. Elle craint, d'autre part, que des refus soient opposés à d'autres agents. C'est pourquoi, avec le groupe « Union pour Houdain », elle s'abstiendra sur cette question. Elle estime que si Monsieur MOUTON participait, comme lors du précédent mandat, au Bureau municipal, bien des réponses pourraient être apportées en amont.

Monsieur le Maire s'étonne de cette dernière affirmation : « vous étiez la première à dire que vous ne vouliez pas de cette participation ».

Monsieur Marc KOPACZYK ajoute que toutes les demandes sont examinées avec le même soin et mises en adéquation avec les besoins des services.

Le conseil municipal par **24 voix pour et 5 abstentions** donne un avis favorable au financement de cette formation et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le C.E.M.E.A. pour un montant de **5.452,00 €**.

EDUCATION

15 - DEMANDE DE SUBVENTION - ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LES TRANSPORTS EDUCATIFS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (ADATEEP) DE SAINT-VENANT

Monsieur Edmond SZARZYNSKI, Maire-adjoint délégué à l'éducation, souligne que la demande date du 13 mars 2008, et que l'association apporte un savoir faire en matière de respect des règles de sécurité dans le cadre des transports scolaires.

Madame Marie-Louise SKONIECZNY intervient pour demander que l'on respecte les personnes qui sont entrain de parler.

Monsieur Daniel MOUTON répond qu'il a aussi vécu ça lors de la séance de septembre lors du débat sur la subvention pour le déplacement au Mali.

Monsieur Edmond SZARZYNSKI ajoute que le Bureau municipal propose plutôt que de verser une subvention de verser une cotisation de soutien à l'association ADATEEP.

Le conseil municipal **décide, à l'unanimité** le versement d'une cotisation de soutien d'un montant de **35,00 €** à l'association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (ADATEEP) de SAINT-VENANT.

JEUNESSE

16 - PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT SOCIAL 2009

Madame Marie-Christine CLIQUET, Maire-adjoint déléguée à la jeunesse, présente le programme pour l'année 2009 qui se base sur le projet éducatif territorial (PET) issu du diagnostic local et des actions spécifiques.

Monsieur Marian MARCINIAK demande l'objet de l'association « Contresens ».

Madame Marie-Christine CLIQUET lui répond qu'il s'agit de danse.

Le conseil municipal **décide, à l'unanimité**, de renouveler les contrats avec la CAF d'Arras, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint(e) délégué(e) :

- à présenter les dossiers de demande de financement auprès des services de l'Etat concernés et des autres partenaires (Europe, Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Régional, Conseil Général etc.),
- à faire appel aux intervenants qualifiés ainsi qu'aux partenaires extérieurs pour l'enseignement des pratiques socioculturelles et sportives et à conclure et signer les conventions régissant les conditions d'intervention de ces organismes notamment ceux qui suivent : Droit de Cité, Microméga, Cirq'en cavale, Dans la Rue la Danse, Raid Ane, Loisinord, Le Val d'Authie, CRRAV, Valérie PRUVOST (Diététicienne), Association Contresens.
- à conclure avec la communauté d'agglomération de l'Artois ARTOIS COMM. les conventions nécessaires à la définition des conditions d'attribution des financements et des obligations afférentes.

17 - CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE

Madame Marie-Christine CLIQUET, Maire-adjoint déléguée à la jeunesse, indique que le contrat « Enfance et Jeunesse » (CEJ) proposé par la CAF remplace les contrats « temps libres » et « enfance », il est une prolongation de ceux-ci mais donne une priorité aux fonctions d'accueil. Elle souligne qu'en effet les financements consentis par la CAF, correspondant aux actions spécifiques à cette fonction, doivent représenter au minimum 85 % du montant de la prestation tandis qu'un maximum de 15 % peut être affecté à la fonction de pilotage. Elle ajoute que les actions au titre du contrat « Temps libres » continueront à être financées au titre du CEJ, avec une dégressivité jusqu'à 2012, et qu'un nouvel axe de développement pourra être ajouté en cours de contrat avec signature d'un avenant : par exemple un projet de halte garderie, de crèche, ou structure multi accueil.

Monsieur Marian MARCINIAK demande s'il s'agit bien de la date du 31 décembre 2007 pour les contrats précédents.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement la date de démarrage du nouveau contrat est le 1^{er} janvier 2008, parce qu'il y a toujours une période de transition, et qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir, il suffit de voir la multiplicité des activités présentées lors de la fête de Noël.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **autorise** Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'allocations familiales d'Arras le contrat « Enfance et Jeunesse ».

18 - TARIFICATION CENTRE DE LOISIRS 2009

Madame Martine POHIER, Maire-adjoint déléguée aux centres de loisirs, à la restauration scolaire, aux garderies et à l'enfance, présente la proposition de tarification pour l'année 2009.

Monsieur Daniel MOUTON indique qu'il avait été prévu un tarif dégressif pour les extérieurs.

Madame Martine POHIER répond qu'en effet cela faisait partie des différentes propositions de la commission mais que le Bureau municipal a arrêté la proposition faite au conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **adopte** le tarif de la participation familiale pour l'inscription aux sessions du centre de loisirs 2009 suivant:

CENTRES DE LOISIRS	TARIF2009
ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS	
1 ^{ER} ENFANT	6,40 €
2EME ENFANT	5,20 €
3EME ENFANT	4,00 €
ENFANTS DE PLUS DE 12 ANS	

1 ^{ER} ENFANT	7,60 €
2EME ENFANT	6,80 €
3EME ENFANT	5,15 €
ENFANTS NON HOUDINOIS	
	12,75 €
REDUCTION RMI, API AU 1 ^{ER} ENFANT	1,00 €

et de reconduire les dispositions de l'an dernier en ce qui concerne les effectifs et la rémunération des personnels d'encadrement et de service

CULTURE

19 - ADHESION A DROIT DE CITE - ANNEE 2009

Monsieur Christian DUBOIS, Conseiller délégué à la culture, présente la proposition de reconduire l'adhésion à « Droit de Cité » qui dispose d'un catalogue d'interventions dans le domaine de l'action culturelle très varié et très efficace, notamment en direction des populations en difficulté (ateliers participatifs, MAO). Il rappelle que les actions menées sont ensuite prises en charge financièrement pour moitié par « Droit de Cité » et pour moitié par la commune, et précise que le coût de l'adhésion est fixé, comme l'an dernier, à 0,60 € par habitant.

Madame Jocelyne PONCHEL demande que la commission culture soit vigilante sur l'application exacte de la prise en charge de 50% par « Droit de Cité ».

Monsieur Christian DUBOIS répond que la commission est vigilante et que les relations avec « Droit de Cité » sont excellentes et produisent des actions très diversifiées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'adhésion de la commune à l'association « Droit de Cité » pour l'année 2009 et un coût de 0,60 € par habitant.

20 - PROPOSITION D'ADHESION AU SALON D'EVEIL CULTUREL « TIOT LOUPIOT » 2009

Monsieur Christian DUBOIS, Conseiller délégué à la culture, présente la proposition de l'organisation d'une action dans le cadre salon d'éveil culturel « Tiot Loupiot » 2009, mis en œuvre par l'association Droit de Cité pour les enfants (et leurs parents) de 2 à 6 ans avec cette année une exposition en bibliothèque du 12 au 24 janvier et deux spectacles à la M.J.V.A. le 14 et le 17 janvier 2009. Il précise qu'un co-financement de la Caisse d'allocations familiales (CAF) dans le cadre du Contrat temps libres (50%) est prévu.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, l'organisation dans le cadre de « Tiot Loupiot » 2009 pour les enfants de 2 à 6 ans des actions suivantes :

1) Une exposition en bibliothèque municipale, place de la Marne :

Une option a été mise sur l'exposition « Ponti » qui sera présentée deux semaines du lundi 12 au samedi 24 janvier 2009. Prévision budgétaire : 125,00 €

2) Deux spectacles, l'un à la MJVA et l'autre à la Salle polyvalente :

Le mercredi 14 janvier 2009 à 15 h 30 - Spectacle « Petites histoires à croquer » de Marie-Henriette Hugoo à la MJVA ;

Le samedi 17 janvier 2009 à 15 h 30 - Spectacle « Tromboline et Foulbazar » de la Compagnie Coup de Balai à la Salle polyvalente.

Prévision budgétaire : 1.971,97 €

Frais d'organisation : 1.683,70 €

et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

TRAVAUX - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE - URBANISME

21 - TAXES ET DROITS AUX CIMETIERES - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR AU 1er JANVIER 2009

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les montants des droits et taxes aux cimetières suivants au 1^{er} janvier 2009 :

Designation	Proposition Droits 2009
<u>Article 8.1.- Terrains :</u>	
Concession de 50 ans	470,00 €
Concession de 30 ans	315,00 €
Concession de 10 ans (temporaire)	110,00 €
- prorogation par période de 10 ans	110,00 €
<u>Article 8.2.- Columbarium :</u>	
Casier concession de 50 ans	570,00 €
Casier concession de 30 ans	420,00 €
Casier concession de 10 ans	215,00 €
- prorogation par période de 10 ans	215,00 €
<u>Article 8.3.- Caverne :</u>	
Casier concession de 50 ans	470,00 €
Casier concession de 30 ans	315,00 €
Casier concession de 10 ans	110,00 €
- prorogation par période de 10 ans	110,00 €
<u>Article 8.5.- Taxe d'inhumation :</u>	
Enfants de moins de 13 ans	17,00 €
Personnes au-delà de 13 ans	52,00 €
<u>Article 8.6 - Droit au caveau et en caverne d'attente :</u>	
Droit forfaitaire de 1 à 30 jours:	18,00 €
Droit journalier complémentaire à partir du 31 ^{ème} jour	2,00 €

INTERCOMMUNALITE

22 - ADHESION DE LA COMMUNE A LA COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC » DU SIVOM DU BRUAYSIS

Monsieur le Maire indique que la réflexion était engagée depuis plusieurs mois, pour ne pas dire plusieurs années, et que ce transfert est un engagement de 5 ans pour un coût annuel de 51.463,91 € en 2009 (le coût actuel en régie est de 52.250,00 €), avec un objectif de réfléchir aux économies d'énergie que la commune peut réaliser (environ 10%).

Monsieur Daniel MOUTON tient à remercier Monsieur Richard MARKIEWICZ des explications « claires » qu'il a données en commission de travaux.

Monsieur Edmond SZARZYNSKI précise que le transfert de compétences à la Communauté du Bruaysis a ses limites, les services de la communauté interviendront pour l'entretien des réseaux existants et que la commune garde à sa charge les installations nouvelles.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'adhésion de la commune d'HOUDAIN à la compétence « éclairage public » proposée par le SIVOM de la Communauté du Bruaysis à compter du 1^{er} janvier 2009.

23 - ARTOIS COMM. - RAPPORT D'ACTIVITES 2007

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des dispositions de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président d'ARTOIS COMM. a transmis en date du 26 septembre 2006, le rapport sur l'activité de l'établissement pour l'année 2005 qui doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal.

Le rapport présenté n'a fait l'objet d'aucune observation.

24 - COMMUNAUTE DU BRUAYSIS - RAPPORT D'ACTIVITES 2007

Monsieur le Maire rappelle que l'article 40 de la Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit que le Président de la structure intercommunale doit adresser, avant le 30 septembre au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant

l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif de celui-ci. Il précise qu'il a été fait le choix d'inviter les conseillers municipaux à consulter ces documents en mairie pour ne pas multiplier le nombre de copies.

Monsieur Daniel MADAJEWSKI indique qu'il a consulté ces documents très complets et qu'il souhaiterait en avoir une copie.

Monsieur le Maire répond que cela se fera dans les jours qui suivent.

Les documents présentés n'ont fait l'objet d'aucune observation.

25 - SABALFA - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2007 - SERVICE EAU POTABLE

Monsieur le Maire indique qu'en application de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président du S.A.B.A.L.F.A. vient de transmettre à la commune le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de distribution d'eau potable présenté par Véolia Eau - Compagnie générale des eaux concessionnaire de la gestion de l'alimentation en eau (contrat type affermage en date du 01/01/1972).

Monsieur le Maire souligne que certaines grandes villes (Paris, Lyon...) ont re-municipalisé leur service des eaux, d'autres comme Béthune ont confié le service à la gestion intercommunale. Il souhaite que l'on réfléchisse à la question et que les communes adhérentes du SABALFA soient pleinement informées des conditions et de la durée de l'affermage de la gestion actuelle.

Les documents présentés n'ont fait l'objet d'aucune autre observation.

26 - COMPTES RENDUS ANNUELS D'ACTIVITES 2007 D'ERDF ET DE GRDF

Monsieur le Maire indique que le public a été informé (affichage, information sur le site internet de la commune) que les comptes rendus annuels d'activités 2007 d'ERDF (électricité) et de GRDF (gaz) sont à disposition en mairie.

MOTIONS

27 - NON A LA SUPPRESSION DES RASED

Monsieur le Maire présente la motion, en précisant lors de l'action menée à la rentrée par les parents pour la réouverture de la 5^{ème} classe de l'école maternelle Nicolas-Copernic, l'inspecteur d'académie avait justifié le maintien de la fermeture de la classe par le fait que les moyens pour les enfants en difficulté étaient maintenus voire seraient renforcés, et que cette déclaration précédait d'une semaine l'annonce de la décision de supprimer 3.000 emplois dans les RASED.

Monsieur Daniel MOUTON indique qu'il ne participera pas au vote tout en ajoutant qu'il a signé les pétitions.

Madame Jocelyne PONCHEL souligne que sur le fond il n'y a pas de problème, par contre elle s'interroge sur la pertinence de cette motion qui arrive à la fin du 1^{er} trimestre, alors que dans le dernier numéro du bulletin municipal « el'gazette » qui relayait l'action menée par les parents d'élèves à l'école Nicolas-Copernic un article faisait déjà référence à la situation des RASED. Elle ajoute que si l'inspecteur a raconté des bobards, elle constate qu'un demi poste d'ATSEM a été supprimé à l'école Copernic : « ne faisons pas n'importe quoi ! », pour ces différentes raisons elle ne participera pas au vote.

Monsieur le Maire répond que l'article sur les RASED dans « el'gazette » numéro 49 d'octobre 2008 a permis d'illustrer la différence entre ce que disait l'inspecteur d'académie et ce que faisait dans le même temps le ministre Darcos. En conclusion, il cite Abraham Lincoln qui, devant le congrès des Etats-Unis, avait déclaré : « Si vous trouvez que l'éducation coûte trop cher, essayez l'ignorance ! »

Le conseil municipal par **24 voix pour et 5 refus de vote** adopte la motion suivante :

« Après les réformes appliquées depuis la rentrée et la suppression de 2 heures d'enseignement pour tous les élèves, le gouvernement franchit une nouvelle étape dans le démantèlement du service public de l'éducation nationale en annonçant la disparition des RASED (réseaux d'aides aux élèves en difficulté) sur 3 ans !

Le ministre de l'éducation nationale a décidé, pour la rentrée prochaine, la suppression de 3.000 postes d'enseignants spécialisés, soit plus du tiers des postes existants.

Cette décision qui touche un dispositif d'aide à la fois pédagogique et psychologique à des jeunes en difficulté scolaire en primaire est extrêmement lourde de conséquence. Au lieu d'apporter aux enseignants des moyens

pour combattre l'échec scolaire, de permettre à des élèves de surmonter leurs difficultés à l'école grâce à l'intervention d'enseignants spécialisés, le gouvernement choisit de liquider purement et simplement les postes concernés et déjà insuffisants pour faire face à l'échec pendant le temps scolaire.

Monsieur Darcos argumente que la suppression de l'école le samedi matin permet de récupérer 2 heures par semaine et d'organiser en dehors des heures scolaires une aide personnalisée pour les élèves qui présentent des difficultés scolaires légères.

Mais il ne fait aucune proposition concernant la prise en charge des élèves en réelle difficulté.

Dans un texte écrit peu avant sa mort, en octobre, le psychologue et psychanalyste Jacques Levine, spécialiste des difficultés scolaires, notait : « Vouloir faire l'économie des rééducateurs et de leurs savoirs, de leur connaissance précise des obstacles que rencontrent les enfants, ne peut que mener à des impasses et aboutir à un résultat exactement inverse de celui qu'on fait miroiter ».

Le conseil municipal d'HOUDAIN :

Considérant la nécessité de lutter contre l'échec scolaire sous toutes ses formes avec des moyens appropriés et notamment avec des enseignants spécialisés,

Considérant que la suppression des postes RASED constitue un pas de plus dans le démantèlement de l'éducation nationale,

Soutient les enseignants et les associations de parents d'élèves qui protestent contre cette décision,

Exige que les postes des RASED soient maintenus et que les moyens soient renforcés pour assurer à chaque élève les mêmes chances de réussite. »

28 - NON AU SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL

Monsieur le Maire présente la motion en précisant que de nombreuses communes réclament l'abrogation de cette loi qui est aussi inacceptable qu'inapplicable.

Madame Jocelyne PONCHEL, si elle reconnaît que le service minimum est une machine à casser la grève, s'étonne toutefois au nom du groupe « Union pour Houdain » qu'un article de presse ait déjà annoncé que Monsieur DEWALLE était contre. Elle ajoute que la loi a été votée par une majorité et qu'elle doit s'appliquer, et que son groupe ne participera pas au vote.

Monsieur Daniel LEFEBVRE lui répond que lorsqu'une loi est mauvaise on doit la combattre sinon elle donnera à cette majorité dont vous parlez des idées pour voter des lois encore plus mauvaises.

Le conseil municipal par **24 voix pour et 5 refus de vote** adopte la motion suivante :

« La loi 2008-790 du 20 août 2008 institue le service minimum d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires obligeant les communes à organiser un accueil des élèves en cas d'absence imprévisible de leur professeur et de l'impossibilité de le remplacer, il en est de même pour les jours de grève dans les écoles qui comptent plus de 25% d'enseignants grévistes.

Cette loi votée sans concertation des élus locaux à qui elle transfère une responsabilité qui doit être assumée par l'Etat, est inacceptable et inapplicable.

Elle est inacceptable :

- parce qu'elle remet en cause un droit fondamental prévu dans le préambule de la Constitution : celui du droit de grève
- parce qu'elle organise le recours à des recrutements pour pallier l'action gréviste en réalité pour « casser une grève » alors que le code du travail l'interdit
- parce que les collectivités ne peuvent se substituer à l'Etat dans sa responsabilité du service public de l'éducation nationale
- parce qu'elle étend l'obligation d'accueil faite aux maires en cas d'absence imprévisible de l'enseignant (maladie, absence inopinée...) alors que les communes n'ont aucune compétence dans ce domaine

Inacceptable enfin, parce que des maires qui ne peuvent pas ou ne veulent pas mettre en œuvre le service minimum se voient déférés par les préfets devant les tribunaux administratifs, et pour certains d'entre eux sont condamnés à 10.000,00 € d'astreinte par jour de retard.

Elle est inapplicable :

- parce qu'elle méconnaît les règles statutaires et les contraintes juridiques imposées aux collectivités locales
- parce qu'elle méconnaît, en particulier, l'application de l'article L. 133-7 du code de l'éducation qui indique que le personnel d'accueil doit être en possession des qualifications nécessaires à l'accueil des enfants

Le Président de la République a reconnu lui-même lors du Congrès de l'Association des Maires de France que cette loi était inapplicable dans les petites communes, ne faisant, en fait, que confirmer ce que plusieurs tribunaux administratifs ont admis.

C'est pourquoi, le Conseil municipal d'HOUDAIN :

Considérant le caractère inacceptable et inapplicable de la loi 2008-790 du 20 août 2008,

Considérant qu'elle constitue une remise en cause du droit de grève,

Considérant qu'une collectivité locale ne peut se substituer à l'Etat dans sa responsabilité du service public de l'Education nationale,

Considérant que l'école n'est pas une simple garderie,

EXIGE solennellement l'abrogation de la loi 2008-790 du 20 août 2008

MAINTIENT, dans l'attente de cette abrogation, son refus d'assurer un quelconque service minimum d'accueil

EXPRIME sa solidarité avec les maires et les conseils municipaux qui refusent le service minimum, et **EXIGE** l'annulation des pénalités financières frappant les communes qui n'ont pas mis en œuvre le service minimum »

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que le groupe « Union pour Houdain » a déposé 14 questions orales dans les délais impartis, une de ces questions portant sur le transfert au SIVOM de la Communauté du Bruaysis ayant fait l'objet d'une délibération au cours de la séance il n'y sera donc pas à nouveau répondu.

Question 1: Le défilé du 11 novembre nous est apparu désordonné. Cette cérémonie étant nationale et officielle, pouvez-vous rappeler l'ordre protocolaire qu'il convient de respecter ?

Monsieur le Maire répond qu'effectivement le fait que la messe du Souvenir Français et celle de l'Harmonie ont lieu en même temps ne facilite pas la programmation de la cérémonie dont beaucoup souhaitent qu'elle ne se déroule pas trop tard. Mais nous veillerons dès l'an prochain à ce que cela ne soit plus une gêne.

Madame Sonia LANCIAL, aussi Présidente de l'Harmonie municipale, ajoute qu'il n'y aura pas de problème l'an prochain, le 11 novembre retombant un mercredi.

Madame Gertrude OLESZAK indique que tout le monde n'était pas prévenu du lieu de rendez-vous.

Monsieur le Maire s'en étonne puisque chacun a reçu la même invitation.

Question 2: Lors du Conseil municipal du 14 novembre 2008, un guide des associations a été remis aux élus. Sur la dernière page, il est fait état de 2 organisations politiques. Que font ces 2 organisations politiques dans un guide des associations ?

Monsieur le Maire indique qu'il va répondre de deux manières une plus humoristique et une plus sérieuse.

Dans sa première réponse il souligne qu'en responsabilité de la section locale du parti communiste français en 1978, il recevait, comme toutes les associations locales, les invitations pour participer aux cérémonies comme celle du 11 novembre.

Plus sérieusement, lorsque l'on regarde les statuts des organisations politiques évoquées on note que la première phrase du préambule des statuts du parti communiste français souligne : « Les femmes et les hommes qui s'associent pour constituer ensemble le Parti communiste français ont en projet commun de vouloir répondre aux immenses défis de notre époque par l'émancipation de chacun-e... », et qu'étymologiquement socialiste vient du latin « socius » associé.

Question 3: Quel est le budget prévisionnel de l'année du sport 2009 ?

Monsieur le Maire répond que le budget n'est pas bouclé et qu'il le sera prochainement.

Monsieur Daniel LEFEBVRE, Maire-adjoint délégué aux sports et à la vie associative, précise qu'un comité de pilotage a été mis en place, qu'il s'est réuni 3 fois et que quelques actions proposées sont encore à étudier.

Question 4: Qu'en est-il de la motion Salah Hamouri retirée en votre absence (M. Dewalle) de l'ordre du jour du dernier conseil municipal ?

Monsieur le Maire répond que cette question sera à l'ordre du jour du conseil municipal de février 2009.

Monsieur Daniel MOUTON souhaite que l'on parle de tous les otages, il cite entre autres le soldat israélien retenu par les palestiniens ou Florence Cassez retenue injustement au Mexique.

Monsieur le Maire : « pourquoi pas ? »

Question 5: Maisons illuminées 2008 - concours ou non ? les Houdinois se posent des questions.

Monsieur le Maire indique qu'il a été choisi de ne pas poursuivre l'expérience afin d'être cohérent avec la volonté municipale d'agir pour les économies d'énergie.

Monsieur Christian DUBOIS, à l'adresse de Madame Jocelyne PONCHEL, ajoute qu'il est étonné de cette question puisque lorsqu'elle était en responsabilité elle intervenait régulièrement pour regretter les conséquences au niveau des factures de consommation EDF que le CCAS était parfois amené à prendre en charge.

Question 6: Demande de M. ALEXANDRE 19, Rue Jean de la Fontaine - possibilité de parking en épi ou non ?

Monsieur le Maire répond que la commune, à sa connaissance, n'a pas été officiellement saisie de cette question mais qu'il la renvoie à l'étude pour les services techniques et la commission de travaux.

Question 7: Souhait d'avoir un bilan annuel précis du logement sur Houdain : création de nouveaux logements ; liste des arrivants, des départs.

Monsieur le Maire indique que les informations sont régulièrement données, que plusieurs projets sont en cours derrière la rue de Mitry, le projet SIA rue Aragon (conseil municipal du 14 novembre) et celui de la zone 30 NA au « Bonval ». En ce qui concerne les listes demandées, il propose que les services se renseignent sur les conditions de leur information.

Question 8: Politique de réfection des trottoirs décidée et prévue en 2008. Ou en sommes-nous ?

Monsieur le Maire répond que le programme est terminé pour cette année, qu'il y a eu quelques modifications par rapport aux prévisions parce qu'il y a toujours des urgences, et qu'il reste sur ce qui avait été prévu, à terminer les trottoirs de la rue des Tourbières en priorité sur le programme 2009.

Question 9: Réunion et invitations des résidents de la rue Maud'huy - Quid de l'information minimale ?

Monsieur le Maire indique que cette démarche a été initiée par plusieurs membres du Bureau municipal, il ajoute qu'il n'y a pas participé et que c'est une excellente initiative qui va être poursuivie dans d'autres quartiers.

Ce que confirme Madame Pascale HOURRIEZ, Maire-adjoint déléguée à la prévention, à la santé et à la citoyenneté, qui précise que la commission « citoyenneté » sera réunie en début d'année 2009.

Question 10: Organisation d'un voyage à 2 € (affiche municipal) pas au courant ?

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une activité dans le cadre du C.A.J. et du C.L.S.H.

Question 11: Bilan du voyage au Mali - Info Voix du Nord !!!

Monsieur le Maire indique qu'un documentaire est en cours de montage et qu'une projection aura lieu au cinéma les Etoiles le jeudi 22 janvier 2009.

Question 12: Question récurrente : journées de grève y a t-il oui ou non retenue sur salaire ?

Monsieur Marc KOPACZYK, Premier adjoint, rappelle que les journées de grève ne sont pas payées mais que cela n'empêche pas qu'il y ait, notamment lorsqu'elles se multiplient du fait même de la non réponse du gouvernement, négociations comme cela existe dans toutes les entreprises (publiques ou privées).

Question 13: MJVA : aurons-nous un bilan annuel chiffré avant le primitif 2009. Reste à la charge de la commune ?

Monsieur le Maire répond que les bilans chiffrés sont réguliers et d'ailleurs plus fréquents que pour d'autres services parce que nécessaires aux demandes de subventions ou de participations diverses, en fonction de l'attribution de celles-ci la charge financière de la commune est variable.

Madame Jocelyne PONCHEL souhaite qu'i y ait une véritable réflexion sur les actions mises en œuvre par les services de la M.J.V.A., notamment la répercussion de la dégressivité des aides de la CAF, ou encore le coût des actions dans le cadre du C.U.C.S. et du P.E.T., elle demande que les renseignements financiers soient reçus avant la réunion traitant du budget.

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE - RESULTATS - INFORMATION

Monsieur Marc KOPACZYK, Premier adjoint, donne l'information du résultat de l'élection des représentants du personnel au comité technique paritaire (CTP) qui a eu lieu le 6 novembre 2008.

Séance levée à 20 h 30

AGENDA DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 1^{er} semestre 2009

Vendredi	20 février	2009	18 h 30	Mairie
Vendredi	27 mars	2009	18 h 30	MJVA
Vendredi	15 mai	2009	18 h 30	Mairie
Vendredi	26 juin	2009	18 h 30	Mairie

Le public étant invité à rencontrer les conseillers municipaux à 18 h 00